

BULLETIN DE SOUTIEN



PARTICULIERS

BULLETIN DE SOUTIEN À RENVOYER À

Association interclub
Chez Monsieur DEBEAUPTE Nicolas
La Milouisière 14500 VIRE NORMANDIE

CONTACT

Tél. : 06 25 10 00 89
nicolas.debeaupte@orange.fr

OUI, JE DONNE !

J'approuve l'action des Restaurants du Cœur de VIRE NORMANDIE :

LOI COLUCHE Les particuliers mécènes bénéficient d'une réduction d'impôts égale à 75% du montant de leur versement dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires, avec report sur l'excédent sur les cinq exercices suivants.

♥ Un don de 100€ ne vous revient en réalité qu'à 25€

♥ Un don de 400€ ne vous revient en réalité qu'à 100€

♥ **Autre montant** _____ €

QUI SUIS-JE ?

M. MME.

NOM

PRÉNOM

L'adresse est indispensable pour recevoir le reçu fiscal. Il n'est plus nécessaire de le joindre à votre déclaration d'impôt, vous devrez le présenter en cas de contrôle fiscal.

ADRESSE

ADRESSE

LIEU-DIT, HAMEAU

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

TÉLÉPHONE

EMAIL

♥ J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail (formule la plus économique en frais de gestion)

♥ Je ne souhaite pas recevoir la newsletter des Restos du Cœur par mail

♥ Je souhaite recevoir la documentation "Legs, donation et assurance-vie"

PAIEMENT

Je joins un chèque à l'ordre des Restaurants du Cœur AD14

LOI COLUCHE

Les dons des particuliers aux Restos du Cœur bénéficient d'une réduction d'impôts de 75% jusqu'à 537€. Au-delà, et dans la limite des 20% des revenus imposables, la défiscalisation est encore de 66% avec report de l'excédent sur les cinq années suivantes.